

principal promoteur de cette fondation, ne voulut pas que la chapelle fût construite près de sa maison. Je lis en effet, dans un mémoire relatif aux contestations qui eurent lieu entre le seigneur de Grange-Blanche et ses voisins : « Il faut remarquer que la chapelle fut bastie hors le clos de Grange-Blanche parce que en l'année 1635 la peste était à Lyon et led. sieur Prost la voulut bastir hors de chez lui, le grand chemin entre deux. »

Quoi qu'il en soit, moins de quatre ans après l'érection de la chapelle, un ancien échevin de Lyon, Claude de Couleur y établissait une commission de messes. Le contrat stipulant les conditions et clauses de cette fondation est du 19 mai 1639, il a été heureusement conservé dans les archives de Grange-Blanche; en voici les principales dispositions.

A tous ceux qui ces présentes verront :

Par devant le notaire tabellion royal garde-notte héréditaire à Lyon soussigné et présents les tesmoins bas nommés s'est personnellement établi noble Claude de Couleur ex consul (5) bourgeois de cette ville

(5) Noble Claude de Couleur, échevin de la ville de Lyon pour les années 1633 et 1634, mourut le 30 janvier 1656 et fut inhumé dans l'église des Cordeliers au tombeau qu'il y possédait. Ce tombeau se trouvait dans la chapelle de Saint-François et de Notre-Dame des Anges, fondée par dame Clémence Goyet, sa mère. Il était fils de honorable homme Estienne de Couleur, marchand à Lyon, et fit lui-même le commerce des soies dont il retira une grande fortune. Après son échevinage il acquit la terre d'Arnas en Beaujolais, et une charge de conseiller et maître d'hôtel du roi. De son union avec damoiselle Marie Noyrat de Rouville, fille de noble Charles Noyrat, échevin de la ville de Lyon, et de demoiselle Louise de Rouville il laissa :

1^o Messire Philippe de Couleur, seigr d'Arnas, chevalier, con-